



## **RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE SKI DE FOND**

### **POUR LES FINALES PROVINCIALES**

### **DES JEUX DU QUÉBEC**

**Texte révisé par Francine Laforce Bisson, déléguée technique et  
coordonnatrice des Jeux du Québec  
Janvier 2010**

### **Avant-propos**

- L'application de la réglementation aux compétitions de ski de fond fait référence à la réglementation de Ski de fond Canada édition de septembre 2009
  
- Un article de ce document peut avoir le même numéro que son équivalent de Ski de fond Canada, mais sa formulation peut être substantiellement différente, dans le but de mieux refléter le contexte des finales provinciales des Jeux du Québec.
  
- Le but de cette réglementation est de donner une chance juste et égale à la victoire pour chaque compétiteur. Ceci implique l'observation d'un code de conduite de la part des compétiteurs, des organisateurs et des officiels.

## **202 Application du règlement de ski de fond pour les finales provinciales des Jeux du Québec**

- 202.1 Les articles comportant un caractère d'obligation (le mot « doit ») ne doivent en aucune façon être modifiés, ni par le comité de compétition, ni par le jury de l'épreuve.
- 202.2 Dans le cadre de la finale provinciale des Jeux du Québec, tous les changements éventuels doivent être clairement indiqués dans l'avis de course de l'épreuve.

## **207 Avis de course**

Le comité organisateur doit publier un avis de course qui sera acheminé à toutes les régions par Sports-Québec et à tous les clubs par Ski de fond Québec. Ce document doit être reçu par les régions et les clubs au moins un mois avant l'évènement.

## **208 Affiliation et modalités**

- 208.1 Une région sera admissible à la finale provinciale à la condition que durant l'année précédant et durant l'année de cette finale provinciale, elle ait tenu un événement régional (confirmation de date, lieu, organisation) et faire la preuve de leur tenue à Sports-Québec et à Ski de fond Québec.
- 208.2 Un athlète doit détenir une licence de course provinciale ou trois licences d'un jour de Ski de fond Québec au plus tard à la réunion disciplinaire. Le coût est déterminé annuellement par Ski de fond Québec.
- 208.3 Un skieur doit obligatoirement représenter la région correspondant à l'adresse indiquée sur son bulletin scolaire. Si deux adresses s'y retrouvent, celle de la région de l'école fréquentée sera retenue.
- 208.4 Critères de sélection des entraîneurs
- 1- **Tous les entraîneurs d'une région doivent détenir une formation d'entraîneur communautaire ou une certification de niveau 1 du PNCE.**
  - 2- **La sélection des entraîneurs doit se faire en conformité avec la réglementation en vigueur du guide d'opération des Jeux du Québec.**
  - 3- Au moins un entraîneur sur deux ou trois entraîneurs par région doit être de sexe féminin.

- 4- Tous les entraîneurs doivent être membres de Ski de fond Québec (coût : déterminé annuellement par SFQ)
- 5- Tous les entraîneurs doivent être résidents de la région dont ils accompagnent la délégation **ou provenir d'une région limitrophe.**
- 6- Chaque URLS doit déterminer ses propres critères de sélection des entraîneurs. Ces critères doivent être diffusés officiellement auprès de tous les participants et clubs de la région avant la tenue de la première course de sélection.

**N.B. : SI À LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS POUR LA FINALE PROVINCIALE, UNE RÉGION N'A PAS D'ENTRAÎNEURS RÉPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES DE FORMATION, CETTE RÉGION SERA ALORS ABSENTE À CETTE FINALE DES JEUX DU QUÉBEC.**

208.5 Seuls les entraîneurs identifiés sur les feuilles d'inscription de chacune des régions (signées par les chefs de délégation) peuvent assister à la réunion des entraîneurs et avoir accès aux différentes salles de fartage.

Toutes les personnes accréditées de toutes autres façons ne peuvent agir comme entraîneurs d'une équipe de ski de fond.

## **211 Marques commerciales sur les vêtements**

Aucune restriction, sauf s'il peut y avoir conflit avec un commanditaire des Jeux du Québec. Dans ce cas, l'athlète pourra courir avec ses vêtements mais de pourra monter sur le podium avec ses vêtements identifiés.

## **219 Tirage au sort**

C'est au moyen d'un tirage au sort que l'on doit décider de l'ordre des coureurs pour la compétition avec des départs individuels. Pour la compétition à départs de masse, l'ordre des coureurs sera en fonction des résultats de la course individuelle.

La procédure de ce tirage au sort sera expliquée clairement dans l'avis de course. (Voir également l'article 333)

## **312 Distances et altitudes admises**

### 312.1 Longueurs des parcours

<u>Départ individuel</u>			<u>Départ de masse</u>		<u>Relais</u>	
Cat.*		Dist.	Cat.	Dist.		
Mid	F	3 km	Mid	F	5 km	2 athlètes
Mid	M	3 km	Mid	M	5 km	x 1 km
Juv	F	5 km	Juv	F	7,5 km	x 2 vagues
Juv	M	5 km	Juv	M	7,5 km	

\* **Veillez noter qu'il s'agit de nouvelles catégories pour la finale provinciale de 2011**

Pour les finales provinciales suivantes, la rotation des styles se fera comme suit tout en gardant les mêmes distances.

2011	Dép. masse : libre	Dép. ind. : class.	Relais : class.
2013	Dép. masse : class.	Dép. ind. : libre	Relais : libre
2015	Dép. masse : libre	Dép. ind. : class.	Relais : class.
2017	Dép. masse : class.	Dép. ind. : libre	Relais : libre

Peu importe le contretemps rencontré pendant une finale provinciale, la rotation prévue des styles sera toujours respectée.

312.2 Les données des profils de parcours pour les épreuves de distances standard sont illustrées dans le tableau suivant :

		<u>3 km</u>			<u>5 km</u>		
		HD	MM	MT	HD	MM	MT
Mid	F	30	15	55	75	20	75
Juv	F	x	x	x	100	25	125
Mid	H	30	20	60	75	25	100
Juv	H	x	x	x	100	25	100

#### 7,5 km

		HD	MM	MT
Juv F		125	30	175
Juv H		125	30	220

Abréviations : (mètres)

HD : différence d'altitude

MM : montée maximum

MT : montée totale

### **331 Catégories et groupes d'âge**

331.1 Année de compétition : âge au 31 décembre de la saison courante

Exemple : saison 2009-2010 (âge au 31 déc. 2009)

Pour la finale en 2011 (âge au 31 décembre 2010)

331.2 Âge est basé sur le nouveau modèle de compétition. Elle diffère chez les garçons et les filles

#### **CATÉGORIES MIDGET ET JUVÉNILE pour la finale de 2011**

**SEXE**

**M**

**ÂGE au 31 décembre 2010**

Midget né entre le 1<sup>er</sup> janvier 1996 et le 31 décembre 1998  
12-13-14

Juvenile né entre le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et le 31 décembre 1995  
15-16

F Midget née entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 1999  
11-12-13

Juvenile née entre le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 1996  
14-15

---

### 331.3 Surclassement

331.3.1 Comme maintenant il y a cinq années de référence autant chez les garçons que chez les filles il devrait y avoir très peu de surclassement. Le surclassement doit servir uniquement à compléter une catégorie non-représentée ou partiellement représentée lors de la finale régionale.

Supprimé : 5

Pour compléter la catégorie juvénile vous devez prendre en premier les midgets dernière année. Par exemple, s'il manque un coureur masculin pour la catégorie juvénile, vous devez en premier choisir un midget né en 1996. Une fille midget née en 1997 pourra courir juvénile durant la finale si dans la région il n'y a pas suffisamment de juvéniles filles répondant aux critères.

Supprimé : Juv.F

331.3.2 Le surclassement est autorisé en autant que l'athlète participe à la finale régionale des Jeux du Québec. (La catégorie n'a pas d'importance i.e un midget pourrait avoir fait la course midget et être surclassé juvénile à la finale seulement si deux juvéniles avaient participé aux deux courses de sélection.

331.3.3 Vers la catégorie midget, seul un pee wee dernière année soit né en **1999 chez les garçons et 2000 chez les filles.**

### 331.4 Substitution à la finale provinciale

Permise à la condition de prendre le prochain athlète selon les résultats dans les catégories respectives en tenant compte des règlements de surclassement

### 331.5 Exclusion

Athlète identifié « Élite » par Ski de fond Québec

### 331.6 Critères de sélection d'athlètes

- 1- La sélection doit se faire sur **deux ou quatre courses** (nombre pair, obligatoire), l'année des Jeux

Supprimé : e

Chaque style de course (libre et classique) doit être représenté à 50 p. cent-50 p. cent sur l'ensemble des courses de sélection.

Exemples : 2 courses ( 1 libre, 1 classique)  
4 courses (2 libres, 2 classiques)

- 2- Les athlètes sont classés en fonction des points de pourcentage obtenus à chaque course.

Formule de calcul du pourcentage d'un skieur :

**(Temps du gagnant en secondes ÷ temps du skieur en secondes) x 100**

- 3- La sélection des athlètes doit se faire en fonction du cumulatif des points (pourcentage) du meilleur résultat en style classique et du meilleur résultat en style libre. Pour deux courses de sélection le cumulatif est constitué du pourcentage de la course libre et du pourcentage de la course classique. Pour quatre courses de sélection, le cumulatif des pourcentages de la meilleure course libre et de la meilleure course classique sera retenu.

### **333 Inscriptions**

- 333.1 L'équipe sera composée au maximum de 3 athlètes/catégorie/sexe  
12 athlètes : Midget F (3), Midget M (3),  
▲ Juvénile F (3), Juvénile M (3).

Mis en forme : Français  
(Canada)

Cette équipe sera encadrée par au plus trois entraîneurs, dont obligatoirement un entraîneur féminin.

- 333.2 Lors de la remise des fiches d'inscription à Sports-Québec, le responsable de l'équipe doit y inclure la fiche de répartition de ses compétiteurs selon les groupes A, B et C pour le tirage au sort (Les athlètes du groupe A partiront devant les athlètes du groupe B et ceux du groupe B devant les athlètes du groupe C). Cette fiche de répartition est incluse dans l'avis de course.

Si cette feuille de répartition des athlètes n'est pas reçue par Sports-Québec avec les fiches d'inscription, le secrétaire de course utilisera l'ordre des inscriptions pour déterminer la répartition des compétiteurs.

## ÉPREUVE : LE RELAIS

### **386 L'épreuve et les participants**

386.1 Chaque équipe est composée de deux skieurs, un seul juvénile par équipe. La formule employée est une course de relais sprint où deux athlètes parcourent 1 km sur deux vagues.

386.2 Composition des équipes

386.2.1 Chaque région peut avoir trois équipes de relais par sexe.

386.2.2 Une équipe officielle est composée d'athlètes d'une même région

Cette équipe est éligible aux médailles et aux points.

Cette équipe peut être formée de la façon suivante :

1) Midget          Juvénile

2) Midget          Midget

Une région représentée par au moins un athlète par catégorie par sexe (inscriptions à Sports-Québec) doit former obligatoirement son équipe officielle d'un midget et d'un juvénile (Aucun surclassement possible).

Si une région demande une autorisation de surclassement étant donné que son inscription officielle répondait au paragraphe précédent, le jury acceptera la demande si :

Un athlète possède une preuve médicale des Jeux

Un athlète doit s'absenter pour participer à une compétition plus importante.

386.2.3 Une équipe mixte peut être formée d'un midget et d'un juvénile de régions différentes sans surclassement. Elle ne sera pas éligible aux médailles et aux points.

386.2.4 Les autres équipes composées par surclassement de régions différentes peuvent prendre le départ mais elles ne sont pas éligibles aux médailles et aux points.

386.3 Tirage au sort (relais)

386.3.1 On détermine les positions de départ des équipes à partir des

résultats aux Finales des Jeux de 2009 et selon un tirage au sort.

386.3.2 Pour la finale provinciale, c'est le classement des jeux précédents qui sert à déterminer les positions de départ. La région qui a terminé en première position aux jeux précédents se voit attribuer la ligne #1, la ligne #2 va à la deuxième région, mais une seule équipe par région est classifiée de cette manière. Les régions qui n'apparaissent pas dans la liste des résultats des précédents jeux sont classées par tirage au sort à la suite des régions.

Ce tirage s'effectue selon l'ordre suivant :

- 1) tirage au sort des premières équipes de région non présentes aux jeux précédents;
- 2) tirage au sort des deuxièmes équipes officielles de région;
- 3) tirage au sort des équipes mixtes (midget + juvénile) de régions différentes (sans surclassement)
- 4) tirage au sort des équipes « autres » (surclassement d'athlètes des régions différentes)

#### 386.4 Déroulement

386.4.1 Il y aura trois groupes de départ

386.4.2 Les 20 meilleures équipes passeront en demi-finale (temps d'équipe)

386.4.3 Les 10 meilleures équipes passeront en finale et de ces 10 équipes seront déterminées les trois équipes gagnantes parmi les relais officiels.

386.4.4 Sur la feuille de résultats les équipes non-officielles se retrouveront à la fin. Les équipes officielles qui auront couru la finale seront classées selon le rang d'arrivée, (1 à 10 car la finale est non chronométrée) suivront ensuite les 10 autres équipes selon leur temps d'arrivée à la demi- finale ainsi de suite.

L'horaire des courses sera le suivant

Samedi départ individuel classique.

Dimanche relais sprint classique.

Lundi départ de masse style libre.